



Reprise d'un pret immobilier à son nom

Par **moignoux**, le 22/08/2012 à 15:50

Bonjour,

j'ai contracté en 98 un prêt patronal avec mon concubin.

en 2001, suite à notre séparation, je lui ai revendu ma quote part de l'appartement. Chez le notaire, il était stipulé qu'il reprenait ce prêt à son nom, le capital restant dû lui permettant de baisser le prix de vente !!

or, à ce jour, l'organisme me contacte suite à 4 échéances impayées en m'envoyant un recommandé !!

j'ai des copies des documents échangés entre mon ex et l'organisme concernant la reprise de ce prêt (d'ailleurs les échéances ont été prélevés sur son compte individuel et non plus joint). on lui demandait de fournir un bulletin de salaire + un rib + une attestation d'occupation à titre de résidence principale.

mon ex me soutient que tout a été fait pour la reprise (les documents le montrent !) et l'organisme me renvoie l'offre de prêt d'origine = aux 2 noms.

a savoir = l'organisme du départ cil 77 qui a du être repris par Procilia.

comment régler ce problème ? merci d'avance.

Par **cocotte1003**, le 22/08/2012 à 19:22

Bonjour, si vous avez signé un pret avec caution solidaire entre vous, effectivement ils peuvent vous solliciter puisqu'ils n'ont rien à voir dans vos problèmes de couples. Il aurait fallu leur demander s'ils acceptaient de supprimer la caution, cordialement

Par **moignoux**, le **24/08/2012 à 11:40**

il ne s'agit pas de caution mais d'un prêt à nos 2 noms.

il a fait le nécessaire pour reprendre le prêt à son nom seul, j'ai les courriers échangés stipulant qu'il devait fournir un bulletin de salaire, un rib de son compte + attestation d'occupation de rp

Par **cocotte1003**, le **24/08/2012 à 12:31**

mais on est d'accord, c'est un prêt aux 2 noms signé par vous et votre ex mais normalement dans ce type de prêt il y a une clause de solidarité qui impose que vous êtes redevable l'un comme l'autre du paiement. Ce n'est pas parce qu'il a mis le prêt à son nom que la clause a été enlevée, cordialement